**No 8262**

CHAMBRE DES DEPUTES

**PROJET DE LOI**

**relative à la construction d'une école européenne à Junglinster**

**RESUME**

La présente loi en projet a pour objet d’autoriser l’État à financer la construction d’une école européenne à Junglinster à hauteur de 58 700 000€, ce qui correspond à la valeur 1 071,67 de l’indice semestriel des prix de la construction au 1er octobre 2022.

Depuis l’ouverture de la première école européenne à Differdange en 2016, ces écoles ont connu un succès considérable. Initialement conçues pour les enfants de fonctionnaires européens, les programmes et le Baccalauréat européen sont ouverts aux écoles nationales depuis 2005. Par la suite, les effectifs de l’enseignement international ont considérablement augmenté au fil des années, tant au niveau de l’enseignement fondamental que de l’enseignement secondaire.

Dans le but de continuer à diversifier et à développer l’offre scolaire, et pour répondre à une demande croissante, le Gouvernement continuera à créer de nouvelles écoles européennes agréées. À l’heure actuelle, il existe 5 écoles européennes au Luxembourg :

* École internationale de Differdange & Esch-sur-Alzette (2016) ;
* École internationale Edward Steichen-Clervaux (2018) ;
* École internationale de Mondorf-les-Bains (2018) ;
* Lënster Lycée International School (2018) ;
* École internationale Mersch Anne-Beffort (2021).

La mise en place de l’École européenne agréée à Junglinster a été décidée en 2017 afin de proposer également dans l’Est du pays une offre scolaire qui tient compte de l’hétérogénéité croissante de la population scolaire et qui donne à tout élève les meilleures opportunités d’avenir, indépendamment de sa langue maternelle.

Au vu de l’évolution du nombre d’élèves, et afin de pouvoir proposer une offre scolaire complète, allant de la maternelle à l’enseignement fondamental et secondaire dans toutes les sections linguistiques, l’augmentation des capacités par le biais d’une nouvelle construction s’impose. Le nouveau bâtiment accueillera avant tout les élèves de l’école primaire, tandis que les enfants de l’école maternelle resteront dans le bâtiment modulaire existant.

Pour ce qui est de la performance énergétique, le nouveau bâtiment est conçu de manière à avoir une basse consommation d’énergie thermique, notamment grâce à une isolation thermique performante, des fenêtres à triple vitrage et une protection solaire efficace, une ventilation mécanique avec récupération de chaleur et des ouvrants manuels en complément. Le chauffage est assuré par le raccordement à la centrale de chauffage à copeaux de bois existante (chauffage et eau chaude sanitaire).Le toit du nouveau bâtiment sera couvert de panneaux photovoltaïques d’une puissance crête installée d’environ 160 kWp. L’énergie produite sera utilisée à la fois pour l’autoconsommation ainsi que pour la réinjection dans le réseau public.